

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/10/2024 - 155168 - 2007 B 06995 - 495 033 680 - 2 B TRADUCTIONS

2 B TRADUCTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.00 euros
Siège social : 77 RUE CROZATIER
75012 PARIS

RCS PARIS 495 033 680

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

23 OCT. 2024

Sous le N° :

155468

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 juin, à 15 Heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée 2 B TRADUCTION, au capital de 10.00 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

✓ AUVARD Bénédicte numérotées de 1 à 9	9 PARTS
✓ BROWN Breno numérotées de 10 à 10	1 PART
TOTAL	----- 10 PARTS

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°/ Le double des lettres de convocations
- 2°/ Le Rapport du Gérant
- 3°/ L'Inventaire, Le Bilan et le Compte de Résultat
- 4°/ Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Le Gérant déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Rapport du Gérant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 Décembre 2023
- Approbation du Rapport et des Comptes
- Affectation du résultat
- Quitus au Gérant

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée décide d'approuver les comptes de la Société tels qu'ils lui sont présentés au 31 Décembre 2023 ainsi que le Rapport du Gérant.

Les Comptes font ressortir un bénéfice de 10 865 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter le résultat comme suit :

- 10 865 euros, en Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'accorder quitus au Gérant pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 Heures, après que le présent Procès-Verbal ait été dressé et signé par tous les présents.

LE GERANT



2 B TRADUCTION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10.00 euros
Siège social : 77 RUE CROZATIER
75012 PARIS**

RCS PARIS 495 033 680

RAPPORT DU GERANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

L'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'est soldé par un bénéfice de 10 865 euros.

Le chiffre d'affaires s'est monté à 48 874 euros contre 41 872 euros l'année précédente.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10 865 €

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	10 865 €
Report à Nouveau	10 865 €

- Dépenses non déductibles fiscalement.

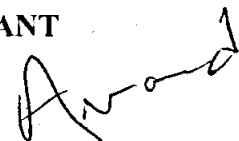
NEANT

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé,

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE GERANT



2 B TRADUCTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.00 euros
Siège social : 77 RUE CROZATIER
75012 PARIS

RCS PARIS 495 033 680

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2023

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 juin 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter la totalité du résultat comme suit :

- 10 865 euros, en Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	12 000
Total	12 000

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL 2 B TRADUCTION			77 RUE CROZATIER		
SIRET	4	9	5	0	3
	3	6	8	0	0
	0	0	0	0	1
	0				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	TRADUCTION/INTERPRETATION	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	10 576	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EUROGESTION COMPTA 51 BLD ST JEAN 13010 MARSEILLE Tél: 04.91.29.97.33		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		05/06/2024	PARIS
Signature		Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
Mlle AUWARD BENEDICTE 77 RUE DES CROZATIERS 75012 PARIS	9	2023	13 000				
M BROWN BRENO 77 RUE CROZATIER 75012 PARIS	1						

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SARL 2 B TRADUCTION Néant *
 Adresse de l'entreprise 77 RUE CROZATIER 75012 PARIS
 Numéro SIRET * 4 9 5 0 3 3 6 8 0 0 0 0 1 0 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				(3 1 1 2 2 0 2 3)		(3 1 1 2 2 0 2 2)	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	80 000	012	80 000	80 000	80 000
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	1 300	030	1 300		
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	81 300	048	80 000	80 000	80 000
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	3 780	070	3 780	1 550	1 550
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	13 987	086	13 987	15 514	15 514
	Charges constatées d'avance *	092		094			
		Total II	096	17 767	098	17 767	17 064
	Total général (I+II)	110	99 067	112	97 767	97 064	97 064
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET 1		NET 2	
Capital social ou individuel *		120		10	10	10	10
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		4	4	4	4
Réserves réglementées*		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131					
Report à nouveau		134		(2 420)	(2 420)	(2 420)	(2 420)
Résultat de l'exercice		136		9 279	23 466	23 466	23 466
Subventions d'investissement		137					
Provisions réglementées		140					
		Total I		6 874	21 060	21 060	21 060
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		2 069			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés		166		21 348	15 348	15 348	15 348
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		13 586	3 000	3 000	3 000
Comptes courants d'associés		173		53 890	56 493	56 493	56 493
Autres dettes		175			1 162	1 162	1 162
Produits constatés d'avance		174					
		Total III		176	90 893	76 003	76 003
		Total général (I + II + III)		180	97 767	97 064	97 064
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Designation de l'entreprise SARL 2 B TRADUCTION

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le		
		13	1	2	2	0	2
PRODIGES D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209			210		
	Production vendue	215			214		
	Production stockée *	217	47 712		218	47 712	41 872
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits			1 162	230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			48 874	232		41 872
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * :			242	15 114	5 621	
	Impôts, taxes et versements assimilés	243		244		(96)	
	Rémunérations du personnel *			250	13 000	6 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	9 894	6 881	
	Dotations aux amortissements *	255		254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	259		262			
	Total des charges d'exploitation (II)			38 009	264		18 406
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			10 865	270		23 466
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers			280			
	Produits exceptionnels			290			
	Charges financières			294			
	Charges exceptionnelles	347		300			
	Impôts sur les bénéfices *			306	1 586		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			9 279	310		23 466	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	9 279	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	1 586		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles	986		127		
Reprise d'entreprises en difficulté		981		991			
ZFA NG		345		346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				10 865	352		354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 290 ont imputés sur le résultat :			360		290	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			10 576	370		372	

Désignation de l'entreprise : SARL 2 B TRADUCTION

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	80 000	402		404		406	80 000	80 000			
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 300	472		474		476	1 300	1 300			
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	81 300	492		494		496	81 300	81 300			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 300	562		564		566	1 300	1 300			
TOTAL		570	1 300	572		574		576	1 300	1 300			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,5 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Designation de l'entreprise : SARL 2 B TRADUCTION

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	290	Déficits imputés	983	290
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860	
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 085
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	8 809
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SARL 2 B TRADUCTION		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td align="center">1</td><td align="center">2</td></tr></table>	1	2
1	2			
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152			
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</small>				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	160		
Date de cessation		186		
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128</small>				
<small>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-N031-SD § Cotisation financière des entreprises - qualification des effectifs</small>				

Cepid Compta

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 3]

N° SIRET [4 9 5 0 3 3 6 8 0 0 0 0 1 0]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL 2 B TRADUCTION]

ADRESSE (voie) [77 RUE CROZATIER]

CODE POSTAL [75012] VILLE [PARIS]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [Mlle] Nom de famille [AUVARD] Prénom(s) [BENEDICTE]

Nom d'usage [] % de détention [90.00] Nb de parts ou actions [9]

Naissance : Date [240357] N° Département [99] Commune [ORAN] Pays []

Adresse : N° [77] Voie [RUE DES CROZATIERS]

Code postal [75012] Commune [PARIS] Pays []

Titre (2) [M] Nom de famille [BROWN] Prénom(s) [BRENO]

Nom d'usage [] % de détention [10.00] Nb de parts ou actions [1]

Naissance : Date [181056] N° Département [45] Commune [ORLEANS] Pays []

Adresse : N° [77] Voie [RUE CROZATIER]

Code postal [75012] Commune [PARIS] Pays [PARIS]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(I)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 9 5 0 3 3 6 8 0 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 B TRADUCTION

ADRESSE (voie) 77 RUE CROZATIER

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.